

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

L'AN 2022, le 27 octobre 2022, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis dans la salle du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE - Rue Paul Doumer - 02000 LAON.

**Etaient présents :**

M. GRZEZICZAK, Président.

M. BESANCON, Mme DIVE, MM. LE NY et LIEZ, Mmes M'SAKNI et PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER et VARLET-CHENOT, M. VERDEZ et Mme VIOLET, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

M. DI DIO BALSAMO, Directeur Adjoint, représentant Monsieur le Directeur départemental des territoires.

**Absents-Excusés :** Mme CHEVALERIAS, MM. DELHAYE, LINIER et MUZART, Mme LETOT-DURANDE, Administrateurs.

M. LEWANDOWSKI, Commissaire aux Comptes.

**Absents :** Mme BODIOT, MM. EUGENE, LEBEAU et THUREAU, Administrateurs.

**Pouvoirs :** M. CREMONT, Administrateur, à Mme PLATRIER  
M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK  
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK  
M. LEFEVRE, Administrateur, à M. VERDEZ  
Mme MARICOT, Administrateur, à Mme PLATRIER  
Mme RIBEIRO, Administrateur, à M. LE NY

**Assistés de :** MM. MEGE, Directeur Général, EUZEN, Directeur Général Adjoint  
Mme PLANCKAERT, Directrice Commercialisation et Marketing  
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 45.

**ORDRE DU JOUR**

**POLITIQUE DE VENTE ET DE PRIX DES LOGEMENTS**

La loi du 21 juillet 1994 relative à l'habitat précise que le Conseil d'Administration de chaque organisme HLM doit délibérer annuellement sur les orientations de la politique de vente de logements.

Conformément aux orientations présentées et validées lors de la réunion de Conseil d'administration du 29 octobre 2021, il est proposé au Conseil d'Administration de poursuivre :

- la politique de vente et de prix en y ajoutant les logements suivants :

Commune	Rue	Numéro	Typologie	CO/IN	Surface Hab.	Prix proposé
BEAUTOR	Fossé Canon	1	type 5	IN	101,34 m <sup>2</sup>	111.474 €
BRUYERES ET MONTBERAULT	Kinet	10	type 3	IN	87 m <sup>2</sup>	100.050 €
SOISSONS	Pépin le Bref	7	type 3	IN	54 m <sup>2</sup>	59.400 €

- la politique de prix des logements vacants avec une marge pouvant aller de +35% à -20% sur le prix délibéré
- la politique de prix de logements occupés aux conditions préférentielles suivantes :
- - 10% sur le prix de vente initial
- auxquelles viendront s'ajouter
- -1% sur le prix de vente initial par tranche de 2 années d'ancienneté en tant que locataire Opal avec un plafonnement à -10%

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.



**Acte à classer****CA-3821-B**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-11-23T14-31-02.00 ( MI241310650 )**Identifiant unique de l'acte :** 002-423119395-20221027-CA-3821-B-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** POLITIQUE DE VENTE ET DE PRIX DES LOGEMENTS**Date de décision :** 27/10/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics**Acte :** [N° 3821 - POLITIQUE DE VENTE ET DE PRIX DES LOGEMENTS.PDF](#) **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 23/11/22 à 14:31

Par [HERMI Farida](#)**Transmis**

Date 23/11/22 à 14:31

Par [HERMI Farida](#)**Accusé de réception**

Date 23/11/22 à 14:36